

Compte-rendu de la 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage

« Réformes des rythmes scolaires »

En date du 19 septembre 2013 à 18 heures

Présents : FERRÉ Marina, Enseignante MS Ecole Privée Sainte Marie – GRASSINEAU Pascale, Enseignante CE1 CE2 Ecole Privée Sainte Marie – Johann BERNARD, Directeur de l'Ecole Privée Sainte Marie – TESSON Catherine, Présidente de l'APEL – RETAILLEAU Didier, Conseiller Municipal – BRIANCEAU Claire, Conseillère Municipale – CABANETOS Christophe, Conseiller Municipal – ONILLON Mickaël, Président de l'Amicale Laïque Section Ecole – LÉON Anne-Laure, Directrice de l'Ecole Publique le Pré aux Oiseaux – RAIMONDEAU Sylvie, Enseignante Ecole Publique le Pré aux Oiseaux – CHAUVET Katia, Enseignante Ecole Publique le Pré aux Oiseaux

Madame GUILLOTEAU, Présidente de Commission Education ouvre la séance en rappelant aux membres présents la décision principale prise lors de la dernière réunion soit le choix du mercredi matin. Elle demande aux membres de faire part de leurs éventuelles observations.

1 – Observations suite à la mise en place de la Réforme dès septembre 2013 dans les communes :

Madame CHAUVET, enseignante en maternelle à l'Ecole Publique fait part des observations suivantes signalées suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès septembre dernier dans certaines communes :

- Fatigue des enfants
- Prise en charge moyenne des enfants
- Problème des classes utilisées
- Sécurité des enfants
- Levée de sieste dès 15h
- Faible inscription

Il sera tenu compte de ces observations dans l'organisation du temps scolaire mis en place.

2 – Choix de l'organisation de la semaine

Après échanges avec les membres du Comité de Pilotage, et afin de répondre au mieux aux principes de la réforme, l'organisation suivante est adoptée :

Lundi - Ecole Publique	Jeudi - Ecole Publique
T.A.P. 15h à 16h30	T.A.P. 15h à 16h30
Mardi - Ecole Privée	Vendredi - Ecole Privée
T.A.P. 15h15 à 16h45	T.A.P. 15h15 à 16h45

En effet, une plage horaire d'1h30 permettra de mettre en place des activités plus intéressantes et laissera la possibilité de pouvoir se déplacer sur des sites annexes aux écoles (Salle de sports – Médiathèque...).

Les jours de TAP changeront alternativement une année sur deux entre les deux écoles (pour une fin de classe à 15 heures le vendredi).

Le choix des enseignants sur les jours d'APC seront en fin de journée dite « normale » de cours soit après 16h30 – 16h45.

3 – Organisation maternelle et primaire

Le Comité de pilotage opte pour un choix d'activités identiques pour les maternels et les primaires, adaptées à chacun des niveaux. Un temps calme de 15h00 à 15h30 sera proposé aux petits de maternelle leur permettant un réveil en douceur avant une activité de 15h30 à 16h30.

4 – Problème soulevé par les enseignants : les locaux

- Les enseignants font part de leurs réticences à l'utilisation de leurs salles de classes (lieux non adaptés et matériel personnel).

- Il faut que les enseignants retrouvent leurs salles de classes propres. Les activités devront s'arrêter dès 16h (30 minutes de « récréation ») pendant que des agents nettoient les locaux.

Madame GUILLOTEAU insiste sur le fait que la mise en place d'activités ne peut se faire qu'avec l'accès aux locaux et que toutes les activités ne pourront pas se dérouler dans les salles de sports.

Réflexion donnée aux enseignants et validation lors de la prochaine réunion

5 – Les activités :

Selon le nombre d'enfants présents aux activités périscolaires, l'organisation peut se faire soit :

- Par cycles
 - o CE2 – CM1 - CM2
 - o CP – CE1
 - o GS – MS – PS
- Par classes
 - o 9 classes

Le nombre d'enfants participant dépendra de la gratuité ou non des activités. Le Comité de Pilotage part sur un nombre d'enfants maximum.

Rappel encadrement :

- 14 enfants en maternelle et 18 enfants en primaire

Décisions prises par le Comité de Pilotage :

- 1 activité par classe
- 1 intervenant par classe + 1 autre personne BAFA
- Maternels : activités identiques déclinées sur 3 classes (PS – MS – GS)
- Fonctionne par cycle inter-vacances (6 semaines)
- Types d'activités :
 - Sportif
 - Culturel
 - Artistique
 - Manuel (ex : Cuisine, Jardinage ...)

6 - Inscriptions :

Afin de mieux organiser les activités périscolaires une collaboration est indispensable entre les écoles et la municipalité en plus particulièrement pour les inscriptions.

En effet, celles-ci seront indispensables afin de prévoir un nombre d'encadrants suffisant et le matériel nécessaire aux activités pour tous les enfants.

La prochaine rencontre aura lieu le 7 novembre à 18h.

-